

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Acte publié le
01 DEC. 2025

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents :

23 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAIN, Pierre GRATALOUPE, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Laurence MEUNIER, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER, Gérard BOURGEAT

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Hugues JEANTET

Pouvoirs :

5 Olivier BAREILLE à Monia FAYOLLE
Anne-Virginie POUSSE à Bernard ROMIER
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Emeric MOREL à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Hugues JEANTET à Renée TORRES

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 21 novembre 2025

Délibération n° 11

Délibération n° 076/2025 – Budget 2025 – Décision modificative n° 1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025, il y a lieu de procéder aux derniers ajustements budgétaires et comptables de l'année dans le cadre d'une décision modificative n° 1.

La modification budgétaire, détaillée ci-dessous, se présente en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 600,00 €	3 600,00 €
INVESTISSEMENT	-1 050 580,00 €	-74 622,00 €

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

La présente décision modificative permet, en section de fonctionnement, d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux travaux en régie. Avec une augmentation de 3 600,00 € des recettes du compte 722 – « Production immobilisée – Immobilisations corporelles », les crédits 2025 sont portés à 15 550,00 €. Ces travaux concernent les aménagements paysagers réalisés par les agents du centre technique municipal au Tupinier.

L'équilibre de cette opération et de la section de fonctionnement est assuré par un virement complémentaire à la section d'investissement de même montant.

Pour ce qui concerne les opérations patrimoniales du chapitre 041, qui s'équilibrent à l'intérieur de la section d'investissement, elles portent sur l'intégration dans le patrimoine de la collectivité du barnum cédé à titre gratuit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, objet de la convention attributive de subvention en nature précédemment soumise au vote du conseil.

DÉPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Proposition DM n° 1	Chapitres	Proposition DM n° 1
023 Virement à la section d'investissement	3 600,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 600,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 600,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Proposition DM n° 1	Chapitres	Proposition DM n° 1
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	3 600,00 €
041 Opérations patrimoniales	1 330,00 €	041 Opérations patrimoniales	1 330,00 €
Total des dépenses d'investissement d'ordre	4 930,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 930,00 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE DÉPENSES	8 530,00 €	TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE RECETTES	8 530,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES RÉELLES

La décision modificative acte en recettes les difficultés de mise en œuvre de la réforme de 2022 de la taxe d'aménagement, avec un effet de rupture dans le recouvrement des recettes attendues conduisant à une diminution des crédits du compte 10226 – « Taxe d'aménagement » de 100 000 €, les recettes comptabilisées au 15 novembre s'élevant à 18 414,76 €. À noter que cette réforme a profondément modifié le calendrier de perception de la taxe d'aménagement, désormais conditionnée à la déclaration d'achèvement des travaux et non plus à la délivrance des autorisations d'urbanisme, et sa gestion a été transférée à compter du 1^{er} septembre 2022 des Directions Départementales des Territoires aux directions départementales des finances publiques (DDFIP).

Cette modification budgétaire permet, par ailleurs, de réduire les crédits correspondant à la subvention de l'Agence de l'Eau pour la requalification des réseaux d'eaux pluviales (- 16 000,00 € compte 1311 – « État et établissements nationaux »), le montant total subventionnable étant non atteint, et d'intégrer au budget 2025 des subventions notifiées à la commune en cours d'année :

- ✓ État : 8 000,00 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) 2025 pour le dépôt des images de vidéoprotection vers la gendarmerie de Vaugneray,

- ✓ ADEME : 19 500,00 € au titre du Contrat Chaleur Renouvelable porté par le SYDER pour le compte de l'ADEME pour l'installation d'une géothermie dans le cadre des travaux de réhabilitation/extension de la salle des fêtes,
- ✓ Département : 8 948,00 € au titre du dispositif des amendes de police pour la création d'une zone de rencontre en centre-ville.

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1
				Recettes
13	1311	020	État et établissements nationaux	3 500,00 €
13	1311	10	État et établissements nationaux	8 000,00 €
13	1345	020	Amendes de police	8 948,00 €

INVESTISSEMENT – DÉPENSES RÉELLES

La décision modificative n° 1 prévoit une ouverture de crédits, à hauteur de 5 453,00 €, au compte 1323 – « Département » afin de procéder au remboursement du trop-perçu de subvention du Département dans le cadre des travaux de restauration du clocher de l'église. De même, un ajustement à la baisse des crédits dédiés à la refonte du site internet, au regard du coût réel de ce projet, permet de dégager une enveloppe de 14 750,00 € pour :

- L'engagement d'une étude « structure » du clocher de l'église, avec inscription de 8 000,00 € au compte 2031 – « Frais d'études ». Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de restauration et d'extension du carillon de l'association des Amis de l'orgue et du carillon.
- L'acquisition d'une cellule de refroidissement pour la cuisine centrale, avec inscription de crédits complémentaires, à hauteur de 6 750,00 €, au compte 2158 – « Autres installations, matériel et outillage technique ».

Par ailleurs, le projet d'aménagement de la salle du conseil municipal, tel qu'il a été validé par le comité de pilotage, nécessite d'ajuster les crédits ouverts au budget 2025 en les portant de 50 000 € à 132 235 €. Cet ajustement se matérialise principalement par des virements de crédits de comptes à comptes afin d'alimenter les comptes d'immobilisation en cours (travaux) appropriés, et en utilisant les crédits disponibles sur l'opération de démolition de l'ancienne école maternelle, tels que détaillés ci-après.

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1
				Dépenses
252	21311	020	Bâtiments administratifs	-15 000,00 €
252	21838	020	Autre matériel informatique	-15 000,00 €
252	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	-9 435,00 €
252	2188	020	Immobilisations corporelles – Autres	14 160,00 €
252	2313	020	Constructions	59 600,00 €
252	2313	518	Constructions	-82 235,57 €
252	238	020	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	47 910,00 €

À noter qu'au-delà du changement de mobilier et du matériel d'enregistrement initialement prévus, ce projet intègre, suite à l'étude préalable, le changement du sol qui ne peut être rénové, l'aménagement de placards sur mesure permettant de ranger le mobilier et les différents matériels, la pose d'un plafond acoustique, la rénovation de l'éclairage, du matériel audiovisuel (écrans pour projection, micros, matériel de visioconférence).

Enfin, la décision modificative prend en compte la révision des AP/CP n° 5 « Déploiement d'une installation de vidéoprotection sur la commune » et n° 6 « Travaux de rénovation/extension de la salle des fêtes », avec une diminution globale des crédits de paiement de 1 060 962,4 €, basculés sur les crédits de paiement de l'exercice 2026.

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	
907A	2313	311	Constructions	-850 000,00 €	
907A	2315	847	Installations, matériel et outillage techniques	-200 000,00 €	
908	2158	10	Autres installations, matériel et outillage techniques	-10 962,43 €	

D'une manière générale, la décision modificative n° 1 se présente comme suit :

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
023	023	01	Virement à la section d'investissement	3 600,00 €	
042	722	020	Production immobilisée – Immobilisations corporelles		3 600,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				3 600,00 €	3 600,00 €

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT					
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		3 600,00 €
040	2128	511	Autres agencements et aménagements	3 600,00 €	
041	1312	020	Région		1 330,00 €
041	2188	028	Immobilisations corporelles – Autres	1 330,00 €	
10	10226	020	Taxe d'aménagement		-100 000,00 €
13	1311	020	État et établissements nationaux		3 500,00 €
13	1311	10	État et établissements nationaux		8 000,00 €
13	1323	020	Départements	5 453,00 €	
13	1345	020	Amendes de police		8 948,00 €

Chapitre/ Opération	Nature	Fonction	Libellé	Proposition DM n° 1	
				Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT					
20	2031	312	Frais d'études	8 000,00 €	
20	2051	028	Concessions et droits similaires	-14 750,00 €	
21	2158	281	Autres installations, matériel et outil-lage techniques	6 750,00 €	
252	21311	020	Bâtiments administratifs	-15 000,00 €	
252	21838	020	Autre matériel informatique	-15 000,00 €	
252	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	-9 435,00 €	
252	2188	020	Immobilisations corporelles – Autres	14 160,00 €	
252	2313	020	Constructions	59 600,00 €	
252	2313	518	Constructions	-82 235,57 €	
252	238	020	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	47 910,00 €	
907A	2313	311	Constructions	-850 000,00 €	
907A	2315	847	Installations, matériel et outillage techniques	-200 000,00 €	
908	2158	10	Autres installations, matériel et outil-lage techniques	-10 962,43 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				-1 050 580,00 €	-74 622,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et D.2342-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal n° 014/2025 du 19 février 2025, portant adoption du budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025, de procéder aux derniers ajustements budgétaires et comptables de l'année,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 19 novembre 2025,

OUÏ la présentation du projet de décision modificative n° 1 au budget 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget 2025, telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



Accusé de réception en préfecture

069-216900944-20251127-271125

V. ARRETE ET SIGNATURES

V

Reçu le 01/12/2025

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21 novembre 2025



Présenté par (1), le Maire
 A Grézieu-la-Varenne, le 27 novembre 2025

Délibéré par l'assemblée (2), le conseil municipal, réunie en session ordinaire

A Grézieu-la-Varenne, le 27 novembre 2025

Les membres de l'assemblée délibérants (2),(3).

BAREILLE Olivier	Pouvoir M. FAYOLLE
BERTIN Eliane	
BERTRAND Gilbert	
BLAISON Virginie	
BOULANGE Béatrice	
BOURGEAT Gérard	
CHAPPAZ Jean-Marc	Pouvoir J.C. CORBIN
CORBIN Jean-Claude	
DECATOIRE Christel	
FAYOLLE Monia	
FOUGEROUX Laurent	
GRATALOUPI Pierre	
JAUNEAU Jean-Claude	
JEANTET Hugues	Pouvoir R. TORRES
LAGIER Michel	
LEBAYLE Fanny	
MATHIEU Anne-Marie	
MAZZA Nadine	
MEUNIER Laurence	

Accusé de réception en préfecture

V - ARRETE ET SIGNATURES

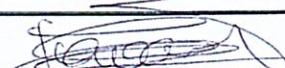
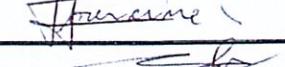
069-216900944-20251127-271125_0762025_DFE

ARRETE ET SIGNATURES

Reçu le 01/12/2025

V

A

MOREL Emeric	Pauvre I. SEIGLE-FERRAND)
NICOLETTI Robert	Absent
PERRIER Clément	
POUSSE Anne-Virgine	Pauvre B. ROMIER
RELING Elodie	
ROMIER Bernard	
SEIGLE-FERRAND Isabelle	
TORRES Renée	
TOURNAINE Fabienne	
ZIOLKOWSKI Marc	

Certifié exécutoire par (1), le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
 et de la publication le
 A Grézieu-la-Varenne, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.